

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT DENIS COMBARNAZAT DU 21/02/2025

L'an 2025, le 21 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Saint Denis Combarnazat dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis Combarnazat en session ordinaire, sous la présidence de M. Guillaume LAURENT.

Date de convocation : 14.02.2025

Présents : LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, MEUNIER Guillaume. BASMAISON Romain (Arrivée à 19h45), BUFFET Amélie (Arrivée à 19h45), LAVOINE Teddy (Arrivée à 20h20).

Absents excusés :

Absents : MERTINS Rémy, LANDAIS François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Cette fonction est attribuée à BONNET Jean-Pierre.

Approbation du PV du conseil municipal du 24 Janvier 2025 :

Approuvé mais M. MEUNIER souhaite que les débats et les discussions qui ont lieux pendant le conseil municipal soit indiqué à l'intérieur du PV

Ordre du jour

1. BUDGET : DELIBERATION DU QUART.....	1
2. PROVERT : DEVIS	2
3. DUBOST : DEVIS.....	3
4. DRAPEAUX ANCIENS COMBATTANTS : DEVIS.....	3
5. QUESTIONS DIVERSES	4

Compte-rendu des débats

1. Budget : Délibération du quart

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des

annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2024 (hors chap 16 remboursement d'emprunts) : 242 903€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 60 275€ soit 25 % de 242 903 €

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Opération 103 : 6 000€ au compte 2158

Opération 68 : 54 275€ au compte 2313

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 60 278€ tels que répartis ci-dessus, soit moins de 25 % de 242 903 € correspondant au quart des crédits ouverts en 2024.**

- **Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025**

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, MEUNIER Guillaume.		

Arrivées de Mme BUFFET Amélie et M. BASMAISON Romain à 19h45.

2. PROVERT : devis

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que M. BASMAISON Romain a demandé des devis comparatifs à ceux de chez PROVERT exposé lors du dernier conseil municipal pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Le premier devis est d'AGRADIS à Malintrat. Il comprend :

- La tonte des gazons, l'entretien des massifs et des sols dans la zone 1 (la mairie, l'église, le parking, l'arrêt de bus, le composteur et les allées) et la zone 2 (l'aire de jeux, le lavoir, l'église, le cimetière, le petit rond point).
- Le ramassage des déchets, la tonte des gazons, l'entretien des abords (haie et arbustes) vers la salle polyvalente, le cimetière de Barnazat, la route de la Vialle.

Le devis pour 7 interventions, entre avril et octobre, s'élève à 26 038.08€ TTC.

Le deuxième devis est de l'ETA LANCEMENT à Lezoux. Il comprend :

- Un forfait tonte et finition pour 1 passage sur les zones suivantes : salle polyvalente, cimetières, la vialle, lavoir, églises, aire de jeux.

Le devis est pour 4 interventions, il s'élève à 4 800€ TTC.

Pour rappel les devis de la société PROVERT comprennent 11 passages pour la tonte entre mars et octobre et 1 passage pour la taille sur les différentes zones réparties sur la commune. Les 2 devis cumulés s'élèvent à un montant de 14 754€ TTC.

Après analyse des différents devis, les propositions de la société PROVERT ont été validés. La société PROVERT effectuera en partie l'entretien des espaces verts pour 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser M. Le Maire à signer les devis de chez PROVERT pour l'entretien des espaces verts de la commune.**

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, BUFFET Amélie.		

3. DUBOST : devis

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que M. MEUNIER Guillaume a demandé un devis auprès de la SARL DUBOST Assainissement à Thiers pour les vidanges, curages, nettoyages et évacuation des boues des fosses septiques de la commune (mairie et salle polyvalente)

Le devis pour la fosse de 3m3 de la mairie et pour la fosse de 5m3 de la salle polyvalente s'élève à 840 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Maire à signer le devis de la société DUBOST Assainissement.**

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, BUFFET Amélie.		

Arrivée de M. LAVOINE Teddy à 20h20.

4. Drapeaux anciens combattants : Devis

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique qu'une demande de devis pour le remplacement du drapeau des anciens combattants a été sollicité auprès de la manufacture des drapeaux. Il s'agit d'un drapeau de 90*90cm, recto-verso avec une doublure extérieure, comprenant 50 lettres brodées en couleur or avec une hampe de défilé en 2 parties en hêtre, une lande, un sabot, un raccord en cuivre et une cravate tricolore.

La broderie se fera sur les 2 faces recto et verso avec des lettres à l'ancienne or de 8cm de haut, soit 21 lettres de chaque côté.

Le devis du drapeau, la broderie et la livraison s'élève à 929.99€ TTC.

Un devis comparatif a été demandé auprès de la société Sedi Equipement sur les mêmes références. Le devis s'élève à un montant de 876.66€ TTC.

Mme DASSAUD explique que les mesures du drapeau actuel doivent être prises pour faire le drapeau à l'identique, il semblerait que les dimensions seraient plus de l'ordre de 90*100 cm.

Il a été aussi proposé de faire faire un devis auprès d'un pressing pour voir s'il était possible de nettoyer le drapeau actuel avant d'investir dans un nouveau.

Mme BASMAISON Jeanine, présidente de l'association des anciens combattants sera également contactée pour connaître sa décision concernant le renouvellement du drapeau de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à l'unanimité :

- **De ne pas signer de devis**
- **De prendre les dimensions du drapeau actuel**
- **De contacter et de faire un devis auprès d'un pressing pour le nettoyage du drapeau actuel**
- **De contacter Mme BASMAISON Jeanine pour connaître son avis sur les décisions à prendre pour le renouvellement du drapeau**

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, BUFFET Amélie, LAVOINE Teddy.		

5. Questions diverses :

- Elagage, arbres à la Garde :

Monsieur MEUNIER explique que des arbres (saules) aux abords du chemin vers la Garde seraient à exploiter rapidement. Monsieur le Maire explique que les habitants seront invités à faire connaître leurs intérêts pour l'exploitations en bois de chauffage ainsi que leur proposition tarifaire pour l'acquisition de ces derniers (reversée au CCAS). L'abattage des arbres sera de leur ressort. Les arbres à abattre seront marqués à l'avance. La commune se dégage de toutes responsabilités.

- Plan communal :

Madame DASSAUD fait un dernier point sur le plan communal de sauvegarde qui a été écrit. Celui-ci sera envoyé prochainement à la préfecture pour validation et mise en application en fonction des besoins.

- Orientation Budgétaire 2025 :

Madame DASSAUD expose une orientation budgétaire pour l'année 2025 qui sera voté au prochain conseil municipal. Elle interpelle le conseil municipal sur les prochaines recettes de la commune qui seront impactées par la baisse des dotations de l'état. Il en ressort qu'une augmentation des taux d'imposition est nécessaire. Après plusieurs échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, propose qu'une augmentation de l'ordre de 2% soit mise au vote du budget 2025.

- Terrain à vendre :

Monsieur le Maire explique qu'il y a toujours 2 terrains à vendre sur la commune, la parcelle ZL 186 et la C 1872. Le prix de vente est de 30€/m². Suite à des recherches, le conseil municipal souhaite passer le prix de vente à 32€/m².

Lors du prochain conseil municipal, une délibération sera prise pour fixer le prix et pour remettre les parcelles en vente.

- Devis fauchage chemins communaux :

Monsieur BASMAISON a demandé également des devis pour le broyage des accotements et fossés de l'ensemble des chemins communaux avec une automotrice ILF. Le devis de l'ETA Lancement à Lezoux a été présenté. Il s'agit d'un forfait à la journée (780€ par jour). Une demande de devis pour uniquement 6 jours d'intervention va être demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Guillaume LAURENT